

## Contribution à la critique du traitement médiatique de « la violence » : l'exemple des viols collectifs

Laurent MUCCHIELLI

Chercheur au CNRS  
Centre de recherches  
sociologiques sur le droit  
et les institutions pénales (Cesdip)  
[mucchielli@cesdip.com](mailto:mucchielli@cesdip.com)

Que cette revue accueille un article critique est encourageant dans la mesure où cela signifie une volonté de débattre publiquement des problèmes que pose le traitement médiatique de « la violence » et de « l'insécurité ». Pour qui fréquente un peu les journalistes, le décalage est en effet frappant entre ce qui se dit en privé et ce qui se dit en public. En privé et entre personnes qui se connaissent et se font confiance, les journalistes racontent aisément les conditions d'urgence dans lesquelles ils sont obligés de travailler, les doutes qu'ils ont sur la fiabilité de certaines sources, les directives qui leur sont imposées par leurs supérieurs, en un mot l'insatisfaction qu'ils ont sur l'information qu'ils produisent. Mais en public, la critique disparaît. Le débat est comme interdit ou du moins réglé à moindres frais. Par exemple, après les résultats du premier tour de l'élection présidentielle de 2002 en France, la question posée « *Avons-nous trop parlé de l'insécurité ?* » a vite été résolue puisque « *les autres ont fait pareil* » et que « *c'est bien la première préoccupation que les Français exprimaient* ». Deux questions majeures étaient ainsi éludées. La première : « *Comment en avons-nous parlé ?* » La seconde : « *Est-ce que nous n'avons pas participé à la construction de cette préoccupation par la façon dont nous en avons parlé ?* » Pour poser ces questions, encore faudrait-il accepter d'ouvrir la boîte de Pandore et se demander si les médias ne sont qu'un miroir

de la réalité sociale, ou bien s'ils en sont aussi un acteur (parmi d'autres). Nous reviendrons en conclusion sur ces questions. Elles sont en effet trop importantes pour pouvoir être traitées de façon générale et dogmatique. Il faut, pour être sérieux, verser au débat des arguments précis et des preuves solides. Il faut mener l'enquête sur ce traitement médiatique. C'est ce que nous nous proposons de faire ici en étudiant l'exemple du traitement des viols collectifs et en le comparant à l'état des connaissances sur le sujet.

### **Quand les médias découvrent les viols collectifs**

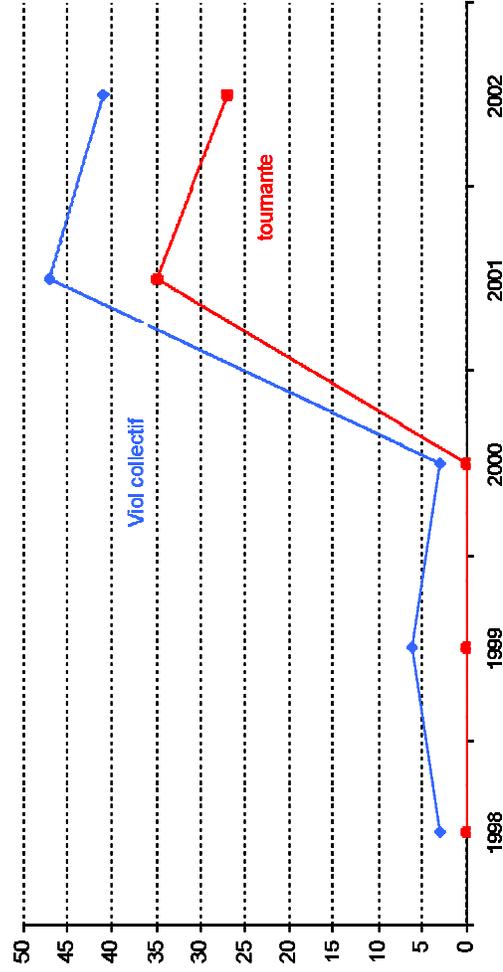
Il n'est pas possible ici de mener une enquête véritablement exhaustive sur le traitement médiatique des viols collectifs. La réunion d'une série de données quantitatives et qualitatives permet cependant d'une part de prendre la mesure d'un phénomène, d'autre part de dégager les grandes lignes de son contenu.

#### ***Un sujet soudainement très médiatique***

Le traitement informatisé des titres des dépêches de l'Agence France Presse (fil général) et de cinq quotidiens nationaux (*Le Monde*, *L'Humanité*, *Le Figaro*, *La Croix*, *Libération*) permet de saisir rapidement l'évolution de la couverture médiatique d'un sujet. Nous y avons recherché l'occurrence des expressions « viol collectif » et « tournante ». La première est ancienne tandis que la seconde n'apparaît et ne s'impose qu'à partir de 2001. Jamais auparavant l'expression ne fut employée pour désigner des viols collectifs. Mais ceux-ci n'occupaient jusqu'alors qu'une très faible place dans les titres de la presse, essentiellement sous la forme d'information sur des faits divers. De 1998 à 2000, on peut compter annuellement, avec la base utilisée, cinq titres sur les viols collectifs. On en compte près de 10 fois plus en 2001. L'expression « tournante » est alors utilisée largement comme synonyme de viol collectif (*voir graphique n°1*).

Si l'on étend maintenant la recherche aux dépêches AFP titrant depuis 1984 sur les viols collectifs (ou les tournantes), il se confirme que le terme « tournante » n'est jamais utilisé avant 2001. On voit également, et plus nettement encore sur cette longue période, qu'un pic sans précédent dans l'intérêt pour ces thèmes est atteint en 2001 (*Le Monde* et *Le Figaro* arrivant en tête du nombre d'articles consacrés au sujet parmi les cinq quotidiens nationaux analysés), même si en 1988 et 1989 quelques affaires avaient été traitées dans la presse (essentiellement dans *Le Monde*) sous forme de courts commentaires sur des ouvertures de procès ou des condamnations (*voir graphique n°2*).

Graphique 1 : Nombre d'occurrences médiatiques des termes « tournantes » et « viols collectifs » entre 1998 et 2002 dans les titres de l'AFP et 5 quotidiens nationaux

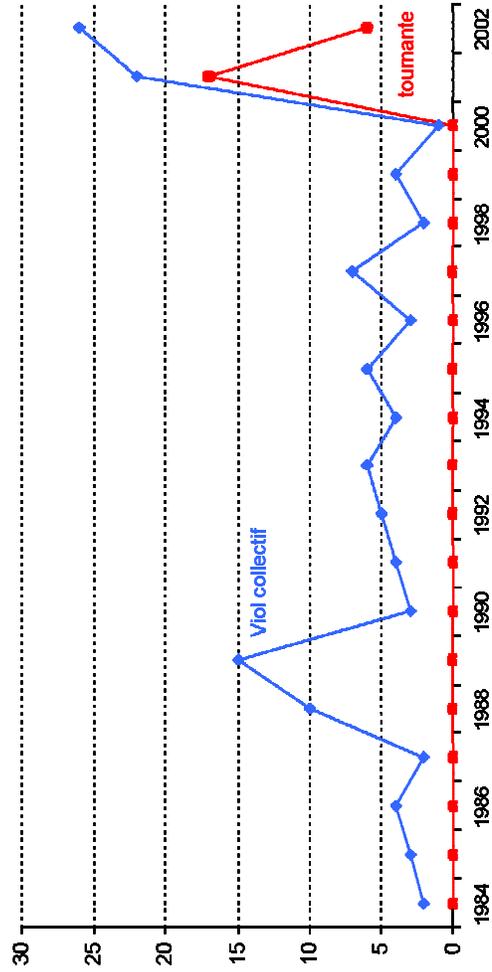


Source : Européenne des données

Champ : dépêches AFP (Fil général), *Le Monde*, *L'Humanité*, *Le Figaro*, *La Croix*, *Libération*

Note : ne sont ici comptés que les documents titrant sur une ou des tournantes, au sens de viols collectifs, et le nombre de documents titrant sur un ou des viols collectifs. Il y a naturellement des recoupements, les documents titrant sur les tournantes précisant souvent, dans le titre, qu'il s'agit de viols collectifs. Ne sont également prises en compte que les occurrences relatives au cas français

Graphique 2 : Nombre de dépêches AFP titrant sur les « tournantes » et les « viols collectifs » de 1984 à 2002



Source : Européenne des données

Champ : dépêches AFP (Fil général)

Note : ne sont ici comptés que les dépêches titrant sur un ou des tournantes, au sens de viols collectifs, et le nombre de dépêches titrant sur un ou des viols collectifs. Il y a naturellement des recouvrements, les dépêches titrant sur les tournantes précisant souvent, dans le titre, qu'il s'agit de viols collectifs. Ne sont également prises en compte que les dépêches relatives au cas français

Les dépêches et les articles recensés sont très majoritairement des chroniques de faits divers et surtout des chroniques judiciaires. En 2000, cette thématique avait quasiment disparu de l'agenda médiatique. Mais à partir de 2001, on assiste à une montée en puissance spectaculaire de ce sujet ainsi qu'à une évolution du type de traitement médiatique qui lui est réservé.

À côté des récits ressortant des procès, on trouve également désormais des points de vue, des analyses, des prises de position de professionnels ou d'associations, des commentaires, des témoignages. La sortie du film *La squale* dans les salles en novembre 2000, puis la publication du livre-témoignage de Samira Bellil début 2002 ont directement et largement contribué à cette mise en agenda<sup>1</sup>. La presse s'en fera massivement l'écho sur le mode de l'indignation, quelles que soient les orientations politiques des rédactions, et fera rapidement de cette histoire un symbole<sup>2</sup>. Le sujet sera également évoqué dans des interventions de responsables politiques, jusqu'au Parlement<sup>3</sup>.

***Une pratique qui symboliserait le « mal des banlieues »,  
la « crise de l'intégration » et la « perte des valeurs  
chez les jeunes »***

Même si la majeure partie des articles de presse demeurent des présentations rapides de faits divers (reprenant généralement le contenu des dépêches de l'AFP), on peut relever d'abord que ces articles ne se cantonnent plus à une simple description comme avant 2001, mais contiennent souvent des considérations morales (indignations) sur le caractère sordide et odieux de la pratique, ainsi que sur le calvaire, la peur et la honte des victimes<sup>4</sup>.

En d'autres termes, à partir de 2001, les journalistes ne se contentent plus de rapporter des faits divers : ils dénoncent ce que certains analysent comme un nouveau phénomène de société. Sur le fond, on trouve aussi davantage de descriptions plus détaillées concernant le lieu et le déroulement de ces viols ainsi que les profils des victimes et des auteurs<sup>5</sup>.

Une image dominante se dégage de ce nouveau traitement médiatique (on verra ensuite les exceptions à la règle). Le phénomène a d'abord un cadre social : les banlieues, et en particulier les banlieues parisiennes ; et une population cible : les jeunes d'origine étrangère. Une catégorie condense ces deux éléments, celle de « jeunes de cités ». Dans son édition du 24 avril 2001, *Le Monde* titre ainsi, on ne peut plus clairement : « Cités : le scandale des viols collectifs ». Inévitablement, ce lieu renvoie ensuite à ses habitants : ces jeunes sont « issus de

l'immigration ». C'est aussi ce que disent les deux événements catalyseurs évoqués (le film *La squala* et le témoignage de Samira Bellil).

C'est ce qui ressort aussi aisément de la simple lecture des prénoms d'accusés dans les procès les plus médiatisés, qui se déroulent notamment aux tribunaux d'Évry dans l'Essonne (91), de Bobigny en Seine-Saint-Denis (93) et de Pontoise dans le Val-d'Oise (94). Soulignons à ce propos que cela révèle le parisiano-centrisme (ou le francilio-centrisme) des journalistes, qui les amène à croire que la région parisienne (significativement appelée Île-de-France) constitue une sorte d'échantillon représentatif de toute la société française lors même que, précisément, elle se distingue par la très forte surreprésentation de la population étrangère et d'origine étrangère<sup>7</sup>.

Ainsi les tournantes sont-elles décrites comme une pratique barbare qui se développerait depuis le milieu des années 1980 par des bandes de jeunes d'origine étrangère aux noms qui ont défrayé la chronique francilienne (par exemple les « *requins vicieux* »). C'est ce qu'annonce l'AFP (24 avril 2001) dans une dépêche substantielle titrant sur « *Les "tournantes" préoccupent de plus en plus éducateurs et magistrats* ». C'est aussi ce qui était déjà suggéré 10 ans plus tôt par *Le Monde* (19 juin 1990) rapportant le cas d'un viol collectif perpétré par des membres des « *Black first* » et des « *Derniers salauds* » dans un article titré « *Un viol collectif en banlieue parisienne. Rituel "zoulou"* ».

### ***La tentation de la moralisation***

Enfin, un dernier élément important qui se dégage de ce traitement médiatique dominant réside dans le caractère radical de l'opposition entre coupables et victimes. Nous retrouvons là l'illustration de la moralisation nouvelle du traitement de ces affaires. Il y a le noir et le blanc. Il y a d'un côté les agresseurs dénués de toute morale, qui disent la victime consentante et la désignent comme une prostituée se retournant injustement contre eux, et de l'autre côté les victimes martyrisées et terrorisées qui se taisent par honte et par crainte des représailles contre elles et contre leurs familles.

Ce partage est aussi un partage des sexes : il y a d'un côté les garçons tout-puissants, de l'autre les filles dominées et apeurées. La référence constante à l'origine maghrébine ou noire africaine accentue encore ce clivage : c'est l'éducation dans ces sociétés qui est aussi en procès, parfois aussi une religion : l'islam. La petite histoire relatée plus loin est de ce point de vue édifiante (*voir encadré n°1*).

**Encadre n°1 : l'amalgame entre viols collectifs et islam**

Le 5 juillet 2002, *Le Monde* publiait une « brève » insolite mais hautement significative dans le contexte. Le titre indique : « *Au Pakistan, la justice tribale ordonne un viol collectif en public* ». Le contenu est celui-ci : « *J'ai touché leurs pieds, j'ai sangloté. Je leur ai dit que j'avais enseigné le Coran aux enfants du village, de ne pas me punir pour un crime que je n'ai pas commis. Mais ils ont déchiré mes vêtements et m'ont violée un par un* ». À 18 ans, la vie de cette jeune femme de Merwala, une localité du Pendjab pakistanais, s'est brisée sur une décision du conseil du village. » D'autres organes de presse reprendront l'information à partir de cette brève pour le moins insolite. L'erreur et la déformation du sens consistera, s'agissant du Pakistan (pays majoritairement musulman), à glisser de la « justice tribale » de ce village vers l'islam en général et à faire de cette histoire l'exemple emblématique de la domination barbare des femmes. Les islamophobes ne tarderont pas à faire le lien avec les viols collectifs dans les banlieues françaises, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Ainsi le site [www.coran.free.fr](http://www.coran.free.fr) termine sa longue présentation du livre-témoignage de Samira Bellil par cette liaison : « *Concernant le phénomène des viols collectifs et leurs liens éventuels avec la condition féminine dans l'Islam, voir aussi l'article "Au Pakistan, la justice tribale ordonne un viol collectif en public", Le Monde, Édition du 5 juillet 2002.* » De son côté, un site xénophobe particulièrement développé comme [www.racismeanti-blanc.bizland.com](http://www.racismeanti-blanc.bizland.com) n'hésite pas à écrire (nous reproduisons les fautes d'orthographe) que « *les liens entre l'immigration afro-maghrébine, la haine envers les Blancs et la recrudescence de ce type d'agressions est indéniable : des chiffres, des faits et des témoignages le confirment. De plus, le phénomène des tournantes se reproduit à l'identique dans d'autres pays occidentaux, commis par des délinquants partageant les mêmes origines ethniques ou la même culture que leurs homologues en France. [...] Le communautarisme et l'influence des islamistes dans les banlieues à beaucoup à voir avec les tournantes qui pourraient être la traduction, chez les jeunes musulmans, d'une hostilité envers l'occident à travers de jeunes maghrébines occidentalisées et stigmatisées par les islamistes des quartiers comme moins vertueuses parce qu'elles ne portent pas le Tchador. À travers la femme maghrébine, c'est en fait la femme occidentale, au sens culturel, qui est visée.* »

Les journalistes diront pour leur défense qu'ils ne sont pour rien dans les utilisations islamophobes, voire franchement racistes, de cette information « neutre » qu'ils ont donnée. Or, cet argument est aisément réfutable. Tout d'abord, dans le contexte, cette information n'était pas neutre.

(suite...) Il est probable que si le débat public n'avait pas été aussi sensible à la question des viols collectifs *en France*, cette information n'aurait jamais été estimée digne d'intérêt, c'est-à-dire sélectionnée parmi des centaines d'autres dépêches d'agences de presse relatant des événements internationaux. Ensuite, lorsque l'on tente de déterminer la provenance de l'information initiale, on découvre rapidement que, dans sa présentation par les médias, cette information fournie au départ par l'AFP a été amputée à un double titre. Amputée premièrement de son explication : le viol collectif dont il est question n'a strictement rien à voir avec ce dont il est question en France. Il s'agit ici du résultat d'une vengeance, officialisée par la justice tribale, en réaction à l'offense (des rapports sexuels illicites) commise par le frère de la jeune fille violée à l'encontre d'une jeune fille d'une autre famille. Cela est donc à comprendre dans la conception de l'honneur et dans les systèmes de vendetta propres aux sociétés traditionnelles. L'information est amputée ensuite dans ses répercussions au Pakistan. On pourrait en effet croire, à lire la brève du *Monde*, qu'il s'agit d'un événement jugé ordinaire au Pakistan. Or, cette affaire d'une part a déclenché un véritable tollé médiatique dans ce pays, d'autre part a été poursuivie par la justice jusqu'à aboutir à la condamnation à mort de six personnes (voir les dépêches AFP des 3, 5, 6 et 7 juillet, du 31 août et des 3 et 5 septembre 2002). Autant d'informations déterminantes pour l'interprétation des faits, mais qui n'ont pas été communiquées par les médias français.

Conséquence de cette représentation manichéenne : les affaires les plus médiatisées sont celles qui illustrent le mieux cette vision des choses, celles dans lesquelles les agresseurs sont les plus nombreux (la dizaine, voire davantage) et dans lesquelles les victimes sont non seulement violées mais aussi brutalisées et humiliées de diverses manières (nous retrouvons de nouveau ici le caractère paradigmatique du film et du livre-témoignage évoqués). Un exemple plus récent l'illustre également. Au cours de la dernière semaine du mois de septembre 2003, la quasi-totalité de la presse et des chaînes de télévision couvrent un procès pour viols en réunion au tribunal d'Évry, dans lequel sont accusés des jeunes hommes dont le nombre varie de 10 à 18 selon les médias concernés (certains journalistes confondant manifestement plusieurs procès évoqués dans la dépêche AFP de référence). Le caractère dramatique des faits est amplifié par le suicide du père d'une des victimes. Et le caractère moralisateur du traitement médiatique est conforté par l'évocation du caractère public des faits (« *on voyait les jeunes faire la queue devant les caves* », selon un policier cité par l'AFP).

À côté de cette image très dominante dans l'ensemble des médias, dans la mesure où le thème est inscrit au sommet de l'agenda médiatique

et où les faits s'y rapportant alertent donc prioritairement les journalistes, certains articles de presse sont amenés à couvrir des affaires révélant un autre visage du phénomène des viols collectifs et suggérant d'autres interprétations. Nous en avons trouvé deux exemples.

Le premier exemple est un article de *L'Express*, daté du 6 décembre 2001. « *On croyait ces histoires de tournantes réservées aux banlieues parisiennes* », indique l'encadré de la première page ; c'est « *une histoire édifiante à laquelle personne ne veut croire* », annonce le sous-titre de l'article. Il s'agit en effet d'un tout autre contexte : les faits se déroulent dans l'agglomération de Perpignan, dans un « *village dans la ville* » qui compte 8 000 habitants, « *assemblage de pavillons individuels, de petits commerces et de résidences "à taille humaine"* ». La famille est décrite comme « *bien intégrée socialement* », les parents comme « *des personnes équilibrées* ».

La jeunesse des protagonistes frappe l'esprit : la victime est une fillette de 11 ans, les auteurs des garçons de 12 à 16 ans. L'autre fait marquant est l'absence de toute solidarité envers la victime. Le partage des sexes éclate ici totalement. Les autres filles du collège décrivent elles-mêmes la victime comme une « *pute* » qui voulait jouer les grandes et s'habillait de façon indécente pour aguicher les garçons plus âgés. Le proviseur du collège dit aussi : « *C'est vrai qu'elle faisait plus que son âge et qu'on lui disait parfois d'aller se rhabiller, mais de là à la traiter d'"allumeuse" !* » Chez tous les adultes, c'est la « *consternation* ». Ainsi, conclut l'article, c'est « *le procès d'une société qui ne reconnaît plus ses enfants* » qui va débiter.

Le second exemple est un article du *Nouvel Observateur*, daté de la semaine du 28 février 2002. L'article est intitulé « *À Roubaix, la tournante de la misère* » et le chapeau annonce : « *Pendant plusieurs mois, des adolescents ont abusé de Sarah, 13 ans, et monnayé son calvaire. Enquête sur un monde où tous les repères ont disparu.* »

L'analyse consiste ici à relier la violence des adolescents, son absence de conceptualisation et de reconnaissance de la part des protagonistes, la misère économique, sanitaire et psychologique de leur cadre de vie, les carences d'éducation et de socialisation parentales ainsi que les contradictions entre ces conditions de vie d'une part, la société de consommation et de désir d'autre part. Les interviewés ne sont plus des policiers et des magistrats, mais des éducateurs et des médecins. C'est le seul article de presse, à notre connaissance, qui remarque en conclusion que « *c'est étrange à dire, mais les bourreaux sont aussi parfois des victimes* ». Reste à présent à confronter cette vision médiatique à l'état des connaissances.

## **L'état des connaissances sur le phénomène des viols collectifs**

Trois types de données peuvent être versés au débat : des travaux historiques, des données statistiques et des études de dossiers judiciaires.

### ***Des comportements qui ne sont pas nouveaux***

*« Le bilan du premier semestre 1966 – une soixantaine de procès – révèle une nouvelle poussée du fléau. Un garçon drague, "lève" une fille. Généralement dans une fête foraine, un club de jeunes. Il offre le déplacement motorisé vers un second lieu de plaisir. Parfois, c'est sa petite amie qu'il immole ainsi à la bande. Dans un square, un bois. Dans une résidence secondaire de banlieue. Le plus souvent, une cave d'un grand ensemble. [...] Les violences qui suivent confondent. Tantôt l'acte se déroule en communauté, tantôt la bande fait passer isolément chaque partenaire près de la victime. Les voyeurs se dissimulent aux alentours. Presque toujours, les scènes sont enregistrées au magnétophone. Fréquemment, l'avalissement de la "bécasse", du "boudin", termes employés par les jeunes crapules, s'accompagne de véritables tortures<sup>8</sup>. »*

Cet extrait d'un article publié dans *L'Express* en 1966 pourrait inciter d'emblée à une certaine prudence. Dans ce monde médiatique ultra-concurrentiel où il faut toujours prétendre offrir du nouveau, de l'inédit et du sensationnel, le catastrophisme est une dérive programmée. Nos sociétés en deviennent amnésiques. Le détour par l'Histoire s'avère donc un point de passage obligé.

Le viol collectif est une pratique juvénile très ancienne, qui traverse sans doute toute l'histoire des sociétés urbaines. Par exemple, dans son étude de la violence dans les villes françaises à la fin du Moyen-Âge (du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle), l'historienne Nicole Gonthier (1992, p.126) écrit ainsi que « *le viol, et surtout le viol collectif, se pratique de façon obsédante* ». À l'époque, on pratique souvent le rapt de femmes à des fins de viols collectifs. Le phénomène existe notamment dans les milieux estudiantins et provoque parfois des représailles et des affrontements violents avec les pères et les frères des victimes. Pour l'auteure, la situation est liée au déséquilibre des sexes, au contrôle des jeunes femmes par leurs familles et à l'étroitesse du marché matrimonial, situation qui provoque une misère sexuelle chez les jeunes hommes célibataires et non pas miséreux mais souvent peu argentés. Dans ce contexte général et dans le cadre des pratiques liées à la sociabilité des groupes de jeunes, le viol collectif peut alors être conçu comme « *un rite de virilité entre jeunes mâles, comme une de ces orgies bacchiques qui sanctionnaient jadis les initiations* » (*Ibid.*,

p.129). L'historienne souligne donc le caractère initiatique et festif de cette pratique au sein des groupes de jeunes garçons.

Il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples – nombreux – provenant d'aussi lointaines périodes. Venons-en à présent à la société contemporaine qui fournit un important point de comparaison entre les années 1990-2000 dans lesquelles nous vivons et le tournant des années 1950 et 1960 qui fut également le théâtre d'un très fort emballement médiatique autour notamment de la figure des bandes de « blousons noirs ». Ces bandes de jeunes hommes se caractériseraient par leur taille, qui serait impressionnante (la presse évoque des groupes rivaux comptant, dans certaines circonstances, près d'une centaine de personnes), et par leur violence, qui serait à la fois fulgurante et « irrationnelle », lit-on alors dans les journaux (Macaigne, 1964). Un commentateur de l'époque témoigne avec une ironie significative du climat et des angoisses de son époque : « *Comme l'ange noir, annonciateur des apocalypses célestes, le blouson noir inquiète. Est-il le signe avant-coureur d'un "effondrement total des valeurs occidentales" ? Une matérialisation de la "crise morale" du monde déchristianisé ? Une "avant-garde" de la barbarie dans laquelle la guerre atomique risque de nous précipiter ? Autant de questions qui placent les "blousons noirs" sur des sommets élevés, sans pour autant les expliquer* » (Copfermann, 2003 [1962], p.33).

Mais que leur reprochait-on exactement aux « blousons noirs » ? Les recherches qui commencent à l'époque, notamment au centre de Vaucresson, permettent de s'en faire une idée assez précise. Il est intéressant de constater que l'on incriminait fondamentalement quatre types de comportements qui sont encore aujourd'hui au cœur du débat : 1. on reprochait d'abord aux « blousons noirs » des affrontements violents entre bandes, se battant notamment à coups de chaînes de vélo et de barres de métal, autour de territoires auxquels elles s'identifiaient (sur la problématique des bandes de jeunes, voir le bilan et les propositions théoriques de Robert & Lascoumes [1974]) ; 2. on reprochait ensuite à ces jeunes des vols d'un genre nouveau, des vols d'usage immédiat, ludique et ostentatoire liés aux nouveaux biens de consommation (la voiture et le cyclomoteur pour l'essentiel) (Collectif, 1965) ; 3. on leur reprochait aussi des actes de vandalisme tournés contre les institutions (écoles, bâtiments publics) et déjà qualifiés à l'époque de « gratuits », ainsi que des actes de vandalisme commis par des groupes de jeunes lors de manifestations musicales, en particulier les concerts de rock'n roll et des idoles de l'époque – les chroniques rapportent un nombre impressionnant de salles de concert, de cinémas et de bals populaires qui finissent mal et sont mis à sac ; un nombre très supérieur à celui

d'aujourd'hui pour ce qui concerne ce type de manifestations (Michard & Sélosse, 1963, pp.159-176) ; 4. *last but not least*, on accusait ces jeunes hommes de commettre des viols collectifs. C'est même ce contentieux qui constitue la plus grosse partie de la criminalité sexuelle juvénile traitée par la justice dans les années 1960 (Henry & Laurent, 1974).

Il convient donc de faire un rapide bilan des travaux menés à l'époque. Parmi la demi-douzaine d'études consacrées tout ou partie au sujet, nous retiendrons seulement ici deux textes riches en données, le premier analysant des dossiers pénaux, le second synthétisant les travaux menés à l'époque sur le phénomène des bandes.

Le dépouillement de 50 dossiers de viols en réunion commis au cours des années 1960 dans le ressort du tribunal de Bordeaux (impliquant 231 auteurs et 56 victimes) offre une première vision judiciaire générale du phénomène (Robert, Lambert & Faugeron, 1976, p.91 et s.). Les auteurs concernés constituent des groupes d'interconnaissance de quatre à cinq individus en moyenne, mais en réalité la moitié des situations ont impliqué seulement entre deux et quatre personnes. Ces dernières ont en moyenne 19 ans, une seule a moins de 15 ans et une seule plus de 24 ans. Ces jeunes hommes ont déjà un passé judiciaire à titre individuel dans 40% des cas et à titre d'actes collectifs dans 20% des cas (les cas de récurrence sur des viols collectifs sont cependant rarissimes). Les 40% restant rassemblent donc des personnes inconnues jusqu'alors de la justice. Il s'agit très majoritairement de jeunes hommes habitant des villes, dans des quartiers populaires, pourvus d'un niveau d'instruction globalement faible mais qui, sauf exceptions, ne présentent pas de troubles psychologiques. Les personnes qui travaillent appartiennent à 83 % aux classes populaires (dans 75% des cas, ce sont des ouvriers, des employés et des personnels de service). Deux fois sur trois, la victime est considérée *par la justice* comme à tout le moins imprudente, par exemple parce qu'elle a accepté de monter dans une voiture avec plusieurs hommes inconnus à la sortie d'un bal, d'un concert ou d'un bar, ce qui fut alors perçu par ces derniers comme une acceptation tacite des rapports sexuels (même constat dans l'étude de Monod, 1968, p.420 ; et plus récemment dans celle de Esterle-Hedibel, 1997, pp.155-158). Outre qu'elle n'a pas été amenée de force sur le lieu du viol, il apparaît en effet qu'elle réside généralement au même endroit que tout ou partie des auteurs, qu'elle les connaissait avant le viol, parfois même qu'elle avait déjà eu des relations sexuelles avec un – plus rarement plusieurs – membre(s) du groupe. Dans la grande majorité de ces situations, le viol n'a pas été accompagné d'autres formes de violence. Les autres situations (le tiers restant) rassemblent des victimes qui ne connaissaient pas ou

presque pas leurs agresseurs et qui ont clairement résisté au viol (subissant alors des violences physiques, mais échappant aussi parfois au viol).

Au début des années 1970, Henri Michard, directeur du centre de Vaucresson (qui était à la fois le centre de formation des personnels de l'Éducation surveillée et un centre de recherches sur la délinquance juvénile) résume aussi la question des viols en réunion dans un travail de synthèse sur la délinquance juvénile dont le soubassement empirique est essentiellement constitué par l'étude de 387 groupes de jeunes délinquants menée au début des années 1960. Il insiste d'abord globalement sur le caractère collectif fréquent des pratiques délinquantes juvéniles, « en liaison étroite avec les concentrations urbaines » (Michard, 1973, p.22). Il examine ensuite la vie en groupe et le phénomène des bandes, avant de détailler enfin certaines conduites dont le viol en réunion : « Depuis une quinzaine d'années, les "viols" commis en groupe ont attiré l'attention, et le fait que des vocables spéciaux aient été créés pour désigner ce type de conduite est significatif de sa spécificité et de l'importance qu'y attache la conscience collective : le "barlu" ou le "montage de galère" à Lyon, le "rodéo" à Toulouse, le "complot" à Bordeaux » (Ibid., p.24). Michard tente ensuite de caractériser les faits : « Le scénario est relativement stéréotypé. Il se déroule en deux temps. En un premier temps, il y a recherche et "accrochage" de la victime par des procédés divers : prise de contact par un membre de la bande qui ébauche un flirt et donne un rendez-vous ; prise de contact de l'ensemble ou d'une partie de la bande, à la sortie d'un cinéma, dans une fête foraine, un bal ; offre est faite d'une consommation, d'une sortie en voiture ; on propose à la fille de la ramener chez elle ; plus rarement suite immédiate d'une surprise partie ; plus rarement encore agression directe, et enlèvement en voiture [...]. En un deuxième temps, la fille est emmenée dans un lieu solitaire ; bois, terrain vague, garage, cave, appartement inoccupé. Elle est contrainte d'avoir des rapports avec chaque garçon devant l'ensemble de la bande » (Ibid., p.24).

Michard précise qu'il s'agit généralement de petits groupes (trois à six garçons), d'un âge moyen généralement compris entre 18 et 20 ans, avec parfois des plus jeunes. La plupart d'entre eux sont scolarisés, en apprentissage ou en emploi. Mais ils ont souvent des problèmes familiaux. Enfin, une partie d'entre eux ont déjà un passé judiciaire, mais qui n'a rien à voir avec un passé d'agresseur sexuel. Certains de ces jeunes ont du reste par ailleurs une petite amie qu'il traite tout à fait normalement. Autrement dit, il s'agit bien d'une pratique collective spécifique sur laquelle on ne saurait plaquer les explications en vigueur pour les autres agresseurs sexuels. Sans prononcer ce mot, Michard ajoutait cependant aussi la dimension initiatique du viol collectif

puisqu'il constatait que, pour la plupart de ces jeunes, c'était la première expérience sexuelle. Il concluait même que, « dans cette perspective, le viol en réunion pourrait être considéré comme un processus pathologique permettant de franchir une étape normale de la socialisation » (Ibid., p.25). L'usage de l'alcool et surtout la pression de conformisme du groupe (ne pas se « dégonfler » et « perdre la face » devant les autres) feraient souvent le reste.

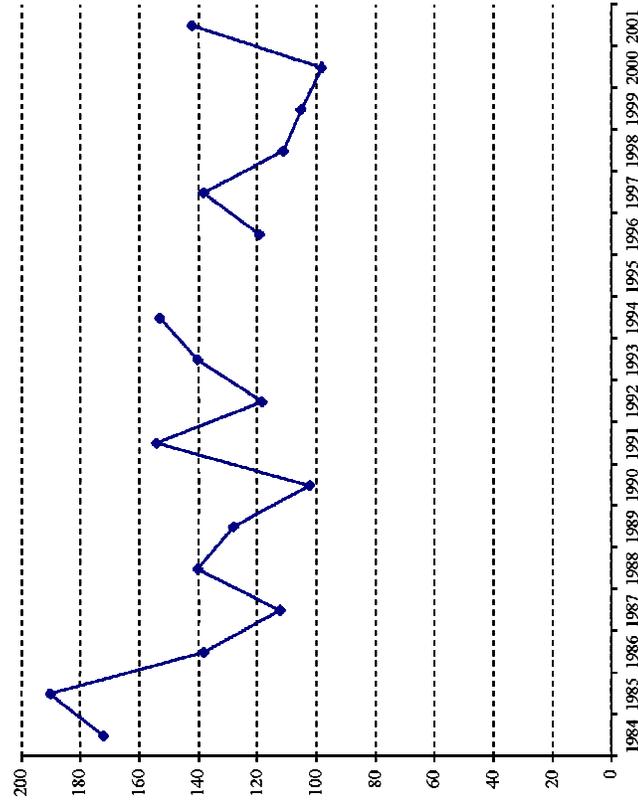
Qu'en est-il aujourd'hui ? Faut-il d'étude empirique d'ampleur comparable, il n'est pas possible de cerner avec précision le phénomène. Tout au plus peut-on citer l'étude du psychiatre Patrice Huerre (2003), réalisée à partir de 52 expertises menées pour le compte de la justice en région parisienne, dans des cas de viols, agressions et attentats à la pudeur commis en réunion au cours des 15 dernières années. Mais elle ne cible donc pas spécifiquement les viols collectifs<sup>0</sup>. Pour saisir quelques évolutions générales, il faut donc se contenter de données statistiques.

### *Des comportements qui ne sont pas en augmentation*

Dans son bilan des années 1960, faute de références historiques, Michard ne se prononçait pas sur la nouveauté ou non de ces pratiques. En revanche, sur la base des données policières et judiciaires, il indiquait qu' « il n'y a pas eu d'augmentation ces 10 dernières années ; la situation est stabilisée, avec des variations en dents de scie qui ne sont pas significatives » (Michard, 1973 p.25). Et ce constat peut être reconduit aujourd'hui à l'aide des données statistiques disponibles, à savoir la statistique judiciaire des personnes condamnées pour « viol en réunion<sup>11</sup> ».

Cette donnée indique en effet que, du point de vue judiciaire, il est absolument inexact d'affirmer que les viols collectifs constituent un phénomène en augmentation dans la société française. S'il n'y avait pas eu une remontée subite en 2001, on pourrait même presque soutenir que c'est le contraire qui serait vraisemblable. En effet, en 1985, ce sont 190 personnes qui avaient été condamnées pour viols en réunion, contre 102 en 2000. Puis, en 2001, ce chiffre est remonté en 142 (le chiffre de l'année 2002 n'est pas encore publié au moment où ces lignes sont écrites). En réalité, s'agissant d'un très petit nombre de cas annuels, on assiste à d'importantes variations d'une année sur l'autre. Et le plus sage est certainement de conclure à un phénomène dont le poids social est globalement stable dans la moyenne, voire la longue durée<sup>12</sup>. En outre, en comparant l'allure de cette courbe judiciaire (voir graphique n°3) avec celle du traitement médiatique (voir graphique n°2), on perçoit aisément l'absence de corrélation<sup>13</sup>. Le cas de l'année 2001 apparaît en réalité fortuit. Par exemple, le pic médiatique de 1989 correspond au contraire à une des deux années les plus basses de la statistique judiciaire.

Graphique 3 : Nombre de condamnations pour viols en réunion de 1984 à 2002



Source : Ministère de la Justice (série « Les condamnés »)

### *Un phénomène essentiellement juvénile*

Les statistiques judiciaires présentent l'intérêt de classer les personnes condamnées par tranches d'âge. Leur analyse indique que les viols en réunion sont un phénomène essentiellement juvénile, mais au sens sociologique du mot : il ne s'agit pas principalement de mineurs. Sur l'ensemble de la période (1984-2001, à l'exception de l'année 1995 inconnue), les mineurs ne représentent qu'un tiers (34,4 %) des personnes condamnées pour viols en réunion. Le phénomène concerne davantage les jeunes adultes entre 18 et 25 ans (qui représentent 41,7% de l'ensemble) ou jusqu'à 30 ans (la tranche des 18-30 ans regroupe 53% des condamnés sur la période). Ce phénomène persiste encore par la suite, déclinant lentement pour disparaître presque complètement au-delà de l'âge de 40 ans.

**Tableau n°1 :**  
**l'âge des personnes condamnées pour viols en réunion (1984 à 1994)**

	Total	- de 13	13-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-59	+de 60
1984	172	0	0	17	43	60	27	19	6	0
1985	190	0	9	28	39	61	30	17	6	0
1986	137	1	5	37	31	39	17	6	1	0
1987	112	0	5	19	23	39	11	11	4	0
1988	140	2	8	16	29	47	22	15	1	0
1989	128	0	3	20	26	47	17	14	1	0
1990	102	0	14	9	19	27	12	18	2	1
1991	154	0	22	29	29	37	16	17	4	0
1992	118	0	11	31	23	16	15	16	5	1
1993	140	0	18	40	23	30	13	11	5	0
1994	153	0	13	39	20	39	14	24	4	0
Total	1 546	3	108	285	305	442	194	168	39	2

**Tableau n° 2 :**  
**l'âge des personnes condamnées pour viols en réunion (1996 à 2001)**

	Total	-de 13	13-15	16-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-59	+de 60
1996	108	5	9	36	6	22	13	14	3	0
1997	133	0	17	39	10	37	11	12	7	0
1998	104	1	13	37	7	25	15	2	4	0
1999	105	3	16	40	10	15	10	8	3	0
2000	102	1	24	46	8	13	3	7	0	0
2001	142	5	18	64	6	28	8	11	2	0
Total	694	15	97	262	47	140	60	54	19	0

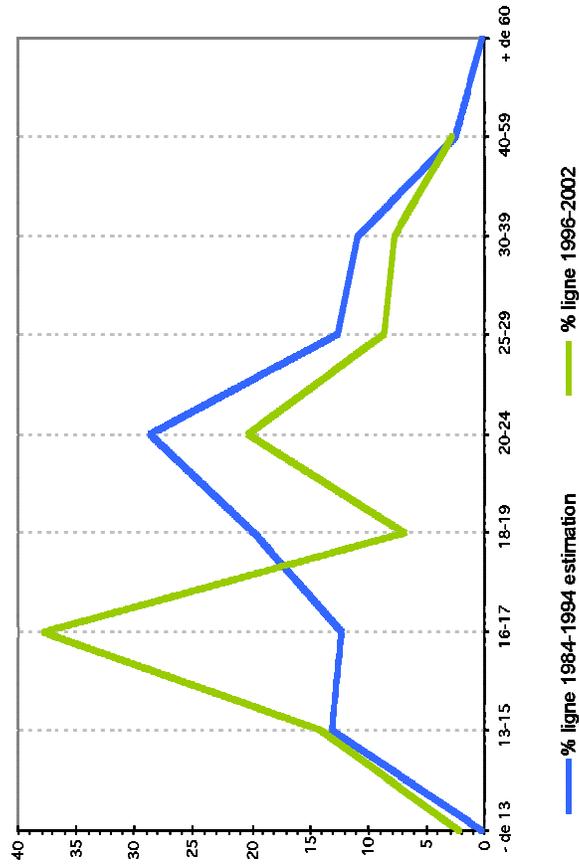
Source (tableaux 1 & 2) : Ministère de la Justice (série « Les condamnés »)

Ces données amènent ensuite à poser la question du rajeunissement de ces pratiques. En effet, si pour la période 1984-1994, les mineurs ne représentent qu'un quart (25,6%) des condamnés, cette proportion a cependant doublé pendant la période 1996-2001. Le graphique n°4 permet de visualiser ce phénomène qui serait dû à une brusque augmentation des condamnés dans la tranche d'âge des 16-17 ans, corrélative à une forte baisse chez les 18-19 ans. Toutefois, ce transfert subi d'une tranche d'âge vers l'autre est d'autant plus suspect qu'il survient en 1996, soit immédiatement après une modification dans la présentation des données de la statistique judiciaire. Il est peut-être lié aussi au mode de calcul imposé par ce changement (cf. la note de calcul du graphique n°4). En réalité, l'observation des tableaux n°1 et n°2 indique que c'est à partir du début des années 1990 que l'on assiste à une augmentation progressive de mineurs condamnés, essentiellement chez les 16-17 ans. Répétons toutefois qu'il s'agit ici de valeurs relatives. En réalité, le phénomène le plus marquant sur l'ensemble de la période semble surtout la baisse progressive observable dans les tranches d'âge les plus élevées. Ces deux phénomènes cumulés (une augmentation relative chez les plus jeunes, une baisse relative et absolue chez les plus âgés) pourraient éventuellement suggérer un phénomène de cohortes que les données ne permettent toutefois pas d'étayer davantage. Il faudra ici attendre au moins les données des années 2002 et 2003 pour se faire une idée plus précise.

***Des comportements qui ne sont donc pas spécifiques  
aux jeunes « issus de l'immigration » habitant aujourd'hui  
les grands ensembles***

En France, les statistiques administratives ne reconnaissent pas comme une catégorie distinctive l'origine géographique (a fortiori « ethnique » comme l'on dit de façon hélas très courante, pour éviter d'utiliser le terme de « race »). Sur le plan judiciaire, la seule catégorie mobilisable (outre le sexe et l'âge) est la nationalité des personnes condamnées ; elle permet donc d'observer le partage entre Français et étrangers. Cette donnée livre le constat d'un recul historique de la part des étrangers parmi les auteurs de viols en réunion<sup>4</sup>. Mais cela ne rend pas compte de la place des Français « issus de l'immigration ». Au vu des affaires les plus traitées médiatiquement, à la seule lecture des prénoms, il est aisé d'induire que l'on a souvent affaire à des jeunes hommes dont les parents sont africains. Toutefois, le raisonnement sociologique amène à contester les interprétations culturalistes qui affleurent généralement à partir de ces constats.

Graphique 4 : Comparaison des courbes par âge des condamnés pour viols en réunion en 1984-1994 et en 1996-2001



Source : Ministère de la Justice (série « Les condamnés »). Note de calcul : les statistiques judiciaires ont modifié en 1995 la répartition par âge dans leur présentation des personnes condamnées. Avant cette date, elles distinguent les tranches d'âge 13-14 ans et 15-17 ans, après cette date elles distinguent 13-15 ans et 16-17 ans. Pour comparer les deux périodes, nous n'avons pas d'autre solution que de diviser la période 15-17 ans par trois et en ajouter un tiers à la période précédente. Il ne peut donc s'agir que d'une estimation très approximative.

Tout d'abord, on l'a vu, le détour historique permet d'affirmer sans hésitation que ce que l'on nomme aujourd'hui « tournante » n'est en aucune façon un comportement nouveau dans l'histoire de la société française, propre à la jeunesse des grands ensembles actuels. Celle qui y vivait il y a 40 ans connaissait déjà ces pratiques et la peau des jeunes d'alors était bien blanche. Cela pourrait à la rigueur suffire à clore le débat. Mais il est important d'y insister tant est prégnante cette représentation de la dangerosité spécifique des jeunes issus de l'immigration. Cette représentation amène en effet à mettre en avant un certain type de viols collectifs, les plus violents et les plus collectifs, liés à des bandes dont au moins une partie des membres sont engagés par ailleurs dans des pratiques délinquantes, phénomène que l'on trouve de fait surreprésenté dans les quartiers populaires des grandes agglomérations, peuplés bien plus souvent qu'ailleurs de ces jeunes d'origine étrangère, surtout en région parisienne (cf. la note 7). Or, nous avons vu que ces affaires les plus spectaculaires ne sont pas nécessairement représentatives de la majorité des cas traités par la justice française. De surcroît et de façon générale, au vu des enquêtes de victimation, la fréquence des violences sexuelles les plus graves ne semble pas être un caractère distinctif de la jeunesse des quartiers populaires (voir encadré n°2).

En réalité, pour se mettre en condition de pouvoir analyser objectivement les choses, le rejet de ce préjugé culturaliste apparaît donc comme une condition *sine qua non*. Faute de cela, c'est non seulement toute l'histoire qui passerait à la trappe, mais aussi la psychologie de l'adolescence, la sociologie de la construction des identités sexuelles et des rapports de sexe, et enfin la sociologie des sociabilités masculines juvéniles. Or, c'est bien de tout cela qu'il s'agit dans des pratiques qui ne se réduisent en aucun cas à la caricature médiatique d'un phénomène criminel et parfois crapuleux, ne survenant de surcroît que chez les pauvres et les immigrés. Comme l'avait bien dit Pierre Bourdieu (1998, p.58) : « *Nombre de rites d'institutions, scolaires ou militaires notamment, comportent de véritables épreuves de virilité orientées vers le renforcement des solidarités viriles. Des pratiques comme certains viols collectifs des adolescents – variante déclassée de la visite collective au bordel, si présente dans les mémoires d'adolescents bourgeois – ont pour fin de mettre ceux qui sont à l'épreuve en demeure d'affirmer devant les autres leur virilité dans sa vérité de violence, c'est-à-dire en dehors de toutes les tendresses et de tous les attendrissements dévirilisants de l'amour.* » C'est bien cet antique scénario social qui semble se répéter dans la scène des viols collectifs, en particulier lorsqu'une jeune fille, par son comportement plus émancipé sur le plan sexuel, par

**Encadre n°2 : les violences sexuelles dans les enquêtes de victimation**

En 1993, une enquête réalisée par des chercheuses de l'Inserm sur la santé des adolescents, sur la base d'un échantillon d'environ 12 400 jeunes scolarisés âgés de 11 à 19 ans, comportait des questions sur les violences subies (Choquet & Ledoux, 1994, pp.166-173). Au total, 3,8% disent avoir subi au cours de leur vie des violences sexuelles et 0,8% au moins un viol. La première surprise vient ici du fait que cette victimation sexuelle n'est pas propre aux filles (0,9% des filles mais aussi 0,6% des garçons disent avoir été victimes d'un viol, cette catégorie incluant en effet les violences sexuelles subies dans la famille) même si leur victimation s'accroît avec l'âge. La seconde surprise est liée à la répartition géographique et sociale. S'agissant de l'importance de l'ensemble des violences sexuelles, c'est l'académie de Bordeaux qui arrive en tête, suivie par un groupe comprenant aussi bien l'académie de Créteil que celle de Nice, d'Aix-Marseille et de Rennes. Par ailleurs, la différence entre les filles étudiant au lycée général ou au lycée professionnel est infime (respectivement 7 et 8% de victimes). Enfin, il est indiqué que la position socioprofessionnelle du père n'influe pas sur le taux de victimation. C'est en réalité un critère familial qui semble produire le plus de clivage : le taux de victimation est supérieur lorsque les parents sont divorcés ou séparés et surtout lorsque le père est décédé.

L'enquête sur les violences faites aux femmes (Jaspard *et alii.*, 2003), réalisée en 2000 sur un échantillon représentatif d'environ 7 000 femmes adultes (mais interrogées rétrospectivement sur l'enfance et l'adolescence), a mis en évidence le fait que 11% des femmes ont subi au moins une agression sexuelle depuis l'enfance : des tentatives de rapport forcé pour 5,7% des interrogées, des attouchements pour 5,4% et des rapports forcés pour 2,7%. Pour 6% de ces dernières (soit 0,16% de l'ensemble), plusieurs agresseurs étaient présents. L'enquête confirme ensuite d'une part que le risque de subir des violences sexuelles collectives est un phénomène juvénile (concentré même avant 15 ans pour les attouchements et les tentatives de viols), d'autre part qu'il se déroule essentiellement dans le cadre de l'interconnaissance (dans 87% des cas de viols et 78% des tentatives, la victime connaissait son agresseur). Elle indique cependant que les viols ne sont pas liés au contexte socio-démographique. Enfin, s'agissant des viols collectifs, 0,2% des femmes de l'échantillon en ont été victimes, essentiellement avant 15 ans. Les auteurs précisent enfin que, compte tenu du fait que ce taux d'agression collective ne varie pas selon l'âge des femmes au moment de l'enquête, il est probable que ce phénomène rarissime est stable dans le temps (*Ibid.*, p.220).

(suite...) Enfin, l'enquête de victimation en Île-de-France réalisée début 2001 par des chercheurs du Ce sdip sur un échantillon représentatif d'environ 10 500 personnes (dont un peu plus de la moitié de femmes) âgées de 15 ans et plus, a interrogé sur les atteintes diverses subies au cours des trois années précédentes (Pottier, Robert & Zauberman, 2002 ; je remercie les auteurs de l'enquête de m'avoir communiqué les résultats suivants que le rapport final de leur enquête ne détaillait pas). Les viols et tentatives de viols, *a fortiori* collectifs, sont rarissimes (quatre viols dont un collectif et 24 tentatives dont quatre collectives) et l'on ne peut donc en tirer aucune certitude. Notons simplement que sur ces cinq cas de violences sexuelles collectives, trois se produisent dans une famille où la personne de référence est un cadre, un où elle est un employé et un où elle est au chômage au moment de l'enquête.

En synthèse, les enquêtes de victimation – ou équivalentes – ne signalent aucune concentration des violences sexuelles dans les milieux populaires et des quartiers d'habitat HLM. Les viols collectifs sont trop rares pour pouvoir être mesurés réellement par ce biais. S'il fallait toutefois chercher dans ces enquêtes un commencement de preuve quelconque, il plaiderait donc contre le stéréotype ambiant.

sa détresse et son isolement relationnel (*voir la note 10*), permet à un groupe de se déculpabiliser plus aisément en pensant sinon qu'elle était « consentante », du moins qu'elle « savait à quoi s'en tenir » en les fréquentant.

### ***Une complexité nécessaire : la spécificité des viols collectifs au sein des violences sexuelles***

En définitive, c'est donc par l'élucidation non pas d'un paradoxe (qui n'est qu'apparent) mais d'une complexité qu'il faut terminer cette discussion sociologique. Cette complexité est celle de la spécificité des viols collectifs par rapports aux viols individuels et aux agressions envers les femmes en général. En effet, si l'amalgame qui attribue la pratique des viols collectifs aux « jeunes des cités » fonctionne aussi aisément dans le débat public (les discours médiatiques, mais aussi les mouvements politiques non institutionnels comme le mouvement féministe « Ni putes, ni soumises » en 2003), c'est sans doute aussi qu'il s'appuie *par ailleurs* sur des éléments de réalité qui semblent incontestables. Mais de quelles violences sexuelles s'agit-il ? L'insulte n'est pas le viol. L'enquête sur les violences faites aux femmes (*voir le descriptif dans l'encadré n°2*) indique d'une part que les violences physiques ne sont pas plus fréquentes dans

les grandes agglomérations et les grands ensembles (alors que c'est le cas des violences entre hommes), d'autre part que les insultes et les diverses agressions sexuelles autres que le viol (harcèlement, exhibitionnisme, pelotage) le sont par contre davantage (Jaspard *et alii.*, 2003, p.162). Les jeunes femmes en sont particulièrement victimes dans l'espace public, surtout lorsqu'elles sont célibataires et diplômées.

Comment interpréter ces éléments ? Hugues Lagrange (2001, pp.258-263) relierait ce phénomène à ce qu'il appelle la « crise de la masculinité », articulée à la fois sur la libération de la femme, sur la meilleure réussite des filles à l'école et surtout sur la crise de l'emploi et des valeurs du travail ouvrier. Cela aboutit à une augmentation du nombre de jeunes hommes qui se trouvent privés de perspectives sur le double plan affectif et social et cette situation se traduit aussi par une misère sexuelle que ne font qu'accroître premièrement le poids toujours prépondérant de la virilité dans les attitudes collectives des groupes de jeunes hommes dans les quartiers populaires (Esterle-Hedibel, 1997 ; Mauger, 1998 ; Duret, 1999) ; deuxièmement l'intensité particulière de la vie sociale des quartiers populaires enclavés – « c'est comme un village », « tout le monde se connaît », d'où l'importance de la réputation, du respect, des rumeurs, etc. (Lepoutre, 1997 ; Mohammed, 2002) ; troisièmement, pour ce qui concerne les populations originaires du Maghreb, le contrôle plus poussé des femmes (Lagrange, 1998, pp.225 et s. ; Welzer-Lang, 2002).

Par ailleurs, dans le débat public et chez les professionnels (par exemple les psychologues), beaucoup d'auteurs remarquent de surcroît que le maintien, voire l'aggravation au cours des années 1990, de ce caractère reclus des relations sociales dans les quartiers pauvres et enclavés contraste totalement avec la poursuite continue de la libéralisation de la sexualité dans les représentations et les fantasmes. En effet, jamais la nudité (des femmes et, dans une moindre mesure, des hommes) n'a été aussi affichée sur nos murs et nos écrans, jamais les corps n'ont été autant mis en avant dans la conception même des vêtements (et des sous-vêtements) – en particulier ceux destinés aux adolescent(e)s –, jamais les relations affectives électives n'ont été suggérées de façon aussi légitimes et précoces dans la société, jamais (par ailleurs) la pornographie (sous ses formes les plus douces comme les plus brutales) n'a été aussi facile d'accès et la virilité sexuelle aussi exaltée<sup>15</sup>. Mais, dans le même temps, l'écart entre ces représentations et leur mise en pratique demeure très important (Jaspard, 1997, p.118), parfois presque infranchissable pour une partie des jeunes hommes. De plus, l'ancien exutoire que constituait la prostitution est de moins en moins pratiqué selon les enquêtes (*Ibid.*, p.112).

Dans ces deux types d'explications résident certainement quelques clefs de la compréhension des rapports entre les sexes en général et de certaines formes de violences sexuelles juvéniles en particulier. Toutefois, il importe de résister au double amalgame qui confondrait les insultes, harcèlements et pelotages d'une part avec les viols individuels, d'autre part avec les viols collectifs. Les viols individuels demeurent hélas très méconnus. Quant aux viols collectifs, les données rassemblées ici, bien qu'imparfaites<sup>16</sup>, indiquent clairement qu'ils constituent un phénomène *spécifique* que l'on ne saurait expliquer aussi simplement ou de façon aussi générale que les tensions sociales qui motivent aujourd'hui les discours et les mouvements sociaux évoqués. Dès lors, il est temps de s'interroger sur les raisons de cette focalisation médiatique subite sur les viols collectifs (rebaptisés « tournantes »), au détriment d'une analyse des évolutions sociales et culturelles évoquées ci-dessus.

## Conclusion

Phénomène rarissime, probablement constant dans l'histoire des sociétés modernes, qui ne paraît pas particulièrement en augmentation dans la société française des 50 dernières années et qui ne concerne pas uniquement les quartiers populaires, le viol collectif constitue pourtant depuis l'année 2001 un nouveau phénomène médiatique. Dans sa version dominante, validée par les médias les plus légitimes (nous avons vu notamment le rôle du journal *Le Monde*), le traitement médiatique de ce phénomène désigne plus ou moins explicitement comme premiers responsables les « jeunes des cités », c'est-à-dire les « jeunes issus de l'immigration ».

Ce constat n'est, à vrai dire, guère surprenant au vu des recherches qui se sont accumulées ces dernières années sur le traitement médiatique des problèmes sociaux. D'abord, la jeunesse ou l'adolescence est, dans tous les pays occidentaux, présentée par les médias comme une période dangereuse. Une recherche menée au Québec en 1990 sur la presse locale indiquait par exemple que, sur plus de 200 articles consacrés à l'adolescence, de tous les thèmes associables possibles, c'est celui de la criminalité qui arrivait en premier, présent dans 45% des articles (Claes, 1992). Ensuite, les médias français se sont globalement orientés à partir de la fin des années 1980 vers l'analyse des « banlieues » désignées comme une source d'inquiétude pour l'ensemble de la société française (Boyer & Lochard, 1998). Au centre du débat se situent les questions de la délinquance juvénile et de l'intégration des populations immigrées (puis, plus récemment, du renouveau de la religion islamique). Ces

différentes problématiques se sont progressivement trouvées réunies au cours des années 1990 sous l'expression « violences urbaines » et ont été traitées en termes de désordre, de délinquance ou de conflit (Péralva & Macé, 2002). La création de cette rubrique « violences urbaines » par l'AFP (source fondamentale pour l'ensemble des médias d'information) en 1997 a entraîné sa consécration définitive, aisément mesurable à l'aide des mêmes données que celles utilisées dans la première partie de ce travail (Damon, 2001). Et derrière cette nouvelle catégorie s'est jouée une modification de fond qui a consisté « *sinon à évacuer le problème de l'immigration, du moins à en parler autrement, d'une certaine façon sans le dire, en lui substituant d'autres critères d'identification* » (Collowald, 2000, p.39).

Dans ce contexte général, la France est entrée à la fin de l'année 2000 en période de campagne électorale (avec des élections municipales en 2001, nationales en 2002), les discours politiques plaçant le thème de l'insécurité au cœur des débats, de façon active dans l'opposition de droite, passive dans la gauche au gouvernement. L'action – logique en démocratie d'opinion – des groupes de pression (syndicats de police, marchands de sécurité, intellectuels promouvant une idéologie sécuritaire) s'est alors pleinement exprimée (Mucchielli, 2002). Conséquence de tout cela : alors que les sondages d'opinion sur la préoccupation pour la sécurité n'avaient quasiment pas évolué depuis 25 ans, à partir de 1999 – et surtout en 2000 et 2001 – ils se sont soudainement envolés (Robert, 2002, pp.9-16).

Tout était donc réuni pour que les médias inscrivent sans hésitation en première page de leur agenda tous les indices de cette « insécurité » nouvelle due principalement aux « jeunes des cités ». Dès lors, un film et un livre (eux-mêmes très médiatisés) fournissant le scénario paradigmatique de ce phénomène et venant en quelque sorte fixer la représentation latente, il n'est pas très difficile de comprendre les raisons pour lesquelles ces viols collectifs ont été l'objet d'un traitement aussi soudain, aussi intense et aussi simplificateur.

Le moins que l'on puisse dire est que, dans sa version non exclusive mais néanmoins dominante, ce traitement médiatique a réflété les représentations générales plus ou moins consciemment apeurées et xénophobes qui traversent la société française et que révèle le thème de « la banlieue » (Rey, 1996). Il est probable qu'il les a ensuite renforcées. Quant aux conséquences de ce mode de traitement médiatique sur les votes aux élections politiques, nous laisserons la question ouverte car nous ne disposons d'aucune donnée pour en juger. Les constats qui précèdent peuvent, à certains égards, sembler déjà accablants ■

## Notes

L'auteur remercie Julien Damon, responsable du Bureau de la recherche et de la prospective à la Cnaf, pour la mise à disposition des données utilisées dans les graphiques 1 et 2.

1. Samira Bellil (2002), *Dans l'enfer des tournantes*, Paris, Denoël. Le début du livre raconte l'histoire d'une jeune fille en rupture de ban, à l'occasion voleuse, qui fréquente une bande de jeunes hommes plus âgés et dont plusieurs sont délinquants. Elle est amoureuse d'un des membres. Un jour, elle est battue très violemment et subit un puis deux viols collectifs, accompagnés de violences et d'humiliations diverses. De son côté, le film *La squal* se situe également en banlieue parisienne et met en scène des jeunes essentiellement d'origine africaine. Il débute sur une scène de viol collectif accompagné de violences (la victime est en particulier marquée sur la fesse par le « sceau » du meneur de la bande qui l'avait amenée dans son « repaire secret », a des relations sexuelles avec elle avant de faire entrer les autres qui étaient prévenus).
2. Voir par exemple l'entretien titré « Un témoignage choc sur la domination sexuelle des hommes sur les femmes. Samira Bellil ou la r escapée de l'enfer des tournantes » dans le journal *L'Humanité* (22 octobre 2002), par ailleurs un des quotidiens les plus critiqués dans le débat sur « la violence » et « l'insécurité ». Le chapeau de l'article écrit : « *Honte, culpabilité, humiliation, la jeune femme brisée, à l'âge de vingt-neuf ans, la loi du silence. Après une longue thérapie, elle décrit la violence sexuelle qui s'est banalisée dans les cités dites "sensibles" »* [c'est moi qui souligne].
3. La ministre française de la Justice, Marylise Lebranchu, intervient par exemple au Sénat sur les tournantes et souligne « *qu'il ne s'agit pas d'un phénomène social, mais qu'il s'agit de crime* » (AFP, 10 mai 2001).
4. Par exemple, l'article de *Libération* (9 mars 2001) intitulé « *La spirale infernale de la "tournante"* ».
5. Sur le plan qualitatif, notre investigation s'est étendue à la presse hebdomadaire et à quelques émissions de télévision.
6. De même, le *Journal de la Haute-Marne* consacre le 13 février 2001 un article aux « tournantes » qui commence par cette définition du phénomène : « *Les "tournantes", ces viols collectifs d'adolescentes de 15 ou 16 ans, commis par des groupes de jeunes dans des cités de la banlieue parisienne, préoccupent de plus en plus éducateurs et magistrats .* »
7. Au recensement de 1990, 18,8 % de la population française métropolitaine résidait dans la région Île-de-France, mais la proportion était double (38,3 %) parmi les étrangers (Iaurif-Insee, 1991-1992, vol.2, p.70). En 2000, la situation n'a quasiment pas varié.
8. Pierre Accoco (1966), « Le syndrome du "barlu" », *L'Express*, 12/09/66.
9. Dans le contexte politico-moral actuel, certains lecteurs trouveront peut-être scandaleux que l'on évoque le rôle de l'attitude de la victime dans le viol, d'autant que cela pourrait ressembler de loin à l'argument classique des agresseurs sexuels consistant à présenter la victime comme consentante. Pour faire science, il faut pourtant tenir à distance les *a priori* moraux, comprendre avant de juger. L'étude du rôle de la victime est une problématique criminologique classique au moins depuis les travaux de Marvin Wolfgang sur les homicides dans les années 1950, et qui a été appliquée à de nombreuses reprises dans des études sur les viols (cf. par exemple Amir, 1971, pp.229-276). Cette étude du rôle de la victime peut prendre en considération son attitude au moment des

faits (comme dans les exemples ci-dessus), mais aussi s'attacher à saisir la position sociale et la réputation de la victime, préalablement au viol. Les travaux historiques insistent ainsi à juste titre sur les caractéristiques des femmes victimes de viols collectifs : des marginales dans les villes du Moyen-Âge (Rossiaud, 1984), des travailleuses célibataires isolées de leur famille dans les villes des XVIII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (Bernard, 2000), qui, dans les deux cas, avaient parfois recours à la prostitution pour survivre, ce qui les désignait comme des femmes sans honneur aux yeux de leurs agresseurs. Et ce mécanisme séculaire fonctionne encore aujourd'hui, les jeunes filles victimes de viols collectifs étant bien souvent des personnes fragilisées par des problèmes familiaux, des situations de fugues, une recherche d'intégration dans des groupes d'adolescents plus âgés, donc l'affichage d'une émancipation par rapport aux jeunes filles du même âge et notamment une acceptation rapide de rapports sexuels avec l'un des membres d'un groupe, ce qui peut leur valoir alors une réputation de « filles faciles ».

10. Les 52 personnes poursuivies par la justice ont entre 14 et 25 ans, le maximum étant atteint chez les 16-17 ans. Les victimes sont d'âge égal ou voisin de celui des auteurs. Les 52 jeunes hommes sont pour la plupart dans une situation d'échec ou de marginalisation scolaire. Ils sont issus pour la quasi-totalité de familles nombreuses résidant dans des quartiers pauvres de banlieue, les jeunes issus de l'immigration y sont donc logiquement surreprésentés. 30% d'entre eux ont déjà eu affaire à la justice pour des délits mineurs (essentiellement des vols). Seuls deux d'entre eux ont déjà été condamnés pour des viols. Les viols n'ont été accompagnés de violences que dans 30% des cas, ce qui est à rapprocher du fait que les auteurs reconnaissent les faits et ne présentent généralement pas ou peu de culpabilité s'agissant d'une relation sexuelle qu'ils décrivent comme consentie de la part d'une « fille facile ». Cela étant, dans 30% des cas, les auteurs disent ne pas avoir pu éjaculer. Enfin, environ 20% des auteurs reconnaissent leur virginité avant ce qui fut donc leur première expérience sexuelle. Cette étude indique en outre le fait qu'il s'agit presque toujours de très petits groupes, généralement trois ou quatre personnes. Elle souligne enfin la forte interconnaissance des auteurs et des victimes.
11. En matière de statistiques administratives, les plus connues et les seules utilisées dans le débat public sont les statistiques de police et de gendarmerie. Toutefois, en matière de viols, ces dernières ne précisent que l'âge des victimes (plus ou moins de 15 ans) et ne disent rien sur le caractère individuel ou collectif des viols. La préface au livre-témoignage de Samira Bellil (*Dans l'enfer des tournantes*, op.cit.) fait état de l'augmentation des viols sur mineurs de moins de 15 ans dans la statistique policière et la présente comme une statistique des viols collectifs, ce qui est donc une erreur. Cette donnée policière inclut les viols individuels, qui peuvent d'ailleurs aussi avoir été commis par des membres de la famille (frères, demi-frères, cousins).
12. Ceci qui est d'autant plus remarquable que, par ailleurs, la société française a opéré une véritable mutation dans son rapport à la violence sexuelle au cours des 20 dernières années, poussant à la qualification de crime et encourageant de ce fait la dénonciation de pratiques jadis considérées comme bien moins graves (sur l'histoire du viol, voir en particulier Vigarello, 1998 ; et nos remarques : Mucchielli, 2002, pp.65-66).
13. La comparaison se justifie dans la mesure où les articles de presse sont généralement écrits à l'occasion des procès. Rappelons toutefois que ces deux indicateurs (le traitement médiatique et le procès pénal) se trouvent dès lors en décalage temporel avec les faits qui, eux, sont survenus trois ou quatre ans plus tôt.
14. Ainsi, en 1984, sur un total de 172 condamnés pour viols en réunion, on comptait 58 étrangers (soit 33,7%) dont 38 ressortissants d'un des trois pays du Maghreb (soit 22%

du total des condamnés). En 2001, sur un total de 138 condamnés dont la nationalité était connue (142 au total), on comptait 21 étrangers (soit 15,2%) dont 11 ressortissants d'un des trois pays du Maghreb (soit 8% du total des condamnés).

15. Tout ceci pourrait amener à soulever la question générale de la contradiction peut-être croissante existant entre la civilisation continue de nos mœurs (nous vivons dans une société qui ne supporte plus la violence sexuelle, comme la violence en général, et qui tolère également de moins en moins la prostitution) et l'invasion continue de nos vies par la société de consommation et son marketing exaltant nos désirs égoïstes, notamment nos désirs sexuels.
16. Il faut espérer qu'une recherche de grande ampleur vienne dans les prochaines années apporter des lumières définitives sur ce sujet.

### Références bibliographiques

- AMIR M. (1971), *Patterns in Forcible Rape*, Chicago, The University of Chicago Press.
- BERNARD A. (2000), « Les victimes de viols à Lyon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », in Garnot B., *Les victimes, des oubliés de l'Histoire ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp.455-467.
- BORDET J. (1998), *Les « jeunes de la cité »*, Paris, Presses universitaires de France.
- BOYET H. & G. LOCHARD (1998), *Scènes de télévision en banlieue*, Paris, L'Harmattan.
- CHOQUET M. & S. LEDOUX (1994), *Adolescents. Enquête nationale*, Paris, Inserm.
- CLAES M. (1992), « L'image de l'adolescence dans la presse écrite », *Revue québécoise de psychologie*, n°13, pp.37-50.
- COLLOWALD A. (2000), « Violence et délinquance dans la presse », in Bailleau F., Gorgeon C. (dir.), *Prévention et sécurité : vers un nouvel ordre social ?*, Paris, Les Éditions de la DIV, pp.39-53.
- COPFERMAN E., (2003), *La génération des blousons noirs*, Paris, La Découverte (préface de L. Mucchielli).
- Collectif [Centre de Vaucresson] (1965), *Vols et voleurs de véhicules à moteur*, Paris, Cujas.
- DAMON J. (2001), « Violence(s) urbaine(s) » dans les médias, *Futuribles*, n°266, pp.88-90.
- DURET P. (1999), *Les jeunes et l'identité masculine*, Paris, Presses universitaires de France.
- ESTERLE-HEDIBEL M. (1997), *La bande, le risque, l'accident*, Paris, L'Harmattan.
- GONTHIER N. (1992), *Cris de haine et rites d'unité. La violence dans les villes, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, Brépols.
- HENRY M. & G. LAURENT (1974), *Les adolescents criminels et la justice*, Vaucresson, CFRES, « Enquêtes et recherches » n°10.
- HUERRE P. (2003), « Viols et agressions sexuelles en réunion », texte publié sur le site <http://psydocfr.broca.inserm.fr>
- IAURIF-INSEE (1991-1992), *Atlas des franciliens*, Paris, Iaurif-Insee, 2 volumes.

CONTRIBUTION À LA CRITIQUE DU TRAITEMENT MÉDIATIQUE DE « LA VIOLENCE »...

- JASPARD M. (1997), *La sexualité en France*, Paris, La Découverte.
- JASPARD M. et alii. (2003), *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation française.
- LAGRANGE H. (2001), *De l'affrontement à l'esquive. Violences, délinquances et usages de drogues*, Paris, Syros.
- LAGRANGE H. (1999), *Les adolescents, le sexe, l'amour*, Paris, Syros.
- LEPOUTRE D. (1997), *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob.
- MACAIGNE Ph. (1964), « Quelques réflexions sur la présentation par la presse écrite des "blousons noirs" », *Annales de Vaucresson*, n°2, pp.233-255.
- MAUGER G. (1998), « Bandes et valeurs de virilité », *Regards sur l'actualité*, n°243, pp.29-39.
- MICHARD H. (1973), *La délinquance des jeunes en France*, Paris, La Documentation française.
- MICHARD H. & J. SÉLOSSE (dir.) (1963), *La délinquance des jeunes en groupe*, Paris, Cujas.
- MOHAMMED M. (2002), *Des pairs aux bandes. Logiques de sociabilité en milieu populaire*, Mémoire de sociologie de l'Université Paris X, ronéo.
- MONOD J. (1968), *Les barjots, essai d'ethnologie sur les bandes de jeunes*, Paris, Julliard.
- MUCCHIELLI L. (2004a), « L'islamophobie : une myopie intellectuelle ? », *Mouvements*, n°31, pp.6-12.
- MUCCHIELLI L. (2004b), « L'évolution de la délinquance juvénile en France (1980-2000) », *Sociétés contemporaines*.
- MUCCHIELLI L. (2003), « Délinquance et immigration en France : un regard sociologique », *Criminologie*, 2, pp.27-55.
- MUCCHIELLI L. (2002), *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte, 2<sup>e</sup> éd.
- PÉRALVA A. & É. MACÉ (2002), *Médias et violences urbaines*, Paris, La Documentation française.
- POTTIER M.-L., ROBERT Ph. & R. ZAUBERMAN (2002), *Victimation et insécurité en Île-de-France*, Paris, Iaurif-Cesdip, Rapport final.
- REY H. (1996), *La peur des banlieues*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- ROBERT Ph. (2002), *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte.
- ROBERT Ph., LAMBERT T. & C. FAUGERON (1976), *Image du viol collectif et reconstruction d'objet*, Paris-Genève, Masson-Médecine & Hygiène.
- ROBERT Ph. & P. LASCOURMES (1974), *Les bandes de jeunes. Une théorie de la ségrégation*, Paris, Éditions ouvrières.
- ROSSIAUD J. (1984), « Prostitution, sexualité société dans les villes françaises au XV<sup>e</sup> siècle », *Communications*, n°35, pp.68-84.
- VIGARELLO G. (1998), *Histoire du viol. XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil.
- WELZER-LANG D. (2002), « Virilité et virilisme dans les quartiers populaires en France », *VEI Enjeux*, n°128, pp.10-28.